

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 10 (1913)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Aloys MERCIER, à Penthaz.

DIXIÈME ANNÉE

N° 3

MARS 1913

AVIS

M. C.-P. Dadant a bien voulu de nouveau nous envoyer un de ses articles dont nous savons tous bien apprécier la valeur et nous le remercions d'autant plus chaudement de cette attention que nous savons combien il est occupé par la rédaction du grand *American Bee Journal*.

Le rédacteur prie tous les correspondants auxquels il doit une réponse de bien vouloir patienter un peu ; pour le moment il lui est défendu de lire et d'écrire.

Les sections sont instamment priées de nous envoyer les rapports de l'année 1912 avant le 1er avril prochain.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la triste nouvelle du décès de M. Descoullayes, ancien président et membre honoraire de notre société ; une notice avec cliché paraîtra dans le prochain numéro.

Le rédacteur.

DE LA FÉCONDITÉ DES REINES

Sous le titre ci-dessus, je lis un très intéressant article dans le *Bulletin* de janvier, par M. Auberson. Nombre de lecteurs se diront qu'il a parfaitement raison.

Mais la question doit être légèrement déplacée, si nous voulons en tirer des informations utiles. Nous savons tous qu'il y a moins d'un siècle que des progrès sensibles sont survenus en apiculture. En effet, sauf Huber et quelques hommes de science comme lui, personne, il y a cent ans, ne connaissait l'histoire naturelle des abeilles. Les ruches à cadres mobiles n'existaient pas encore. Ce ne fut qu'en 1838 que Dzierzon commença ses études et sa fameuse découverte

de la parthénogénèse. Ce fut encore plus tard que Berlepsch, Langstroth, Debeauvoys et d'autres plus ou moins pratiques inventèrent les ruches à cadres mobiles. Dire qu'il n'y a pas de reines prolifiques en ruches de paille voudrait dire qu'en moins de soixante ans nous avons créé un changement extraordinaire dans la fécondité de nos abeilles.

Les apiculteurs de langue anglaise ont discuté avec feu, pendant l'année 1912, la question de l'amélioration des races d'abeilles. Quelques-uns, parmi lesquels le Dr Bonney, de l'Iowa, s'est fait remarquer par son originalité, ont soutenu la thèse de l'impossibilité d'un progrès chez les abeilles, opinant que puisque la race *apis mellifera* est restée la même en apparence depuis le temps de Virgile, cela seul est une preuve qu'elle ne doit pas s'améliorer, même par sélection des éleveurs. Le meilleur argument avancé, à mon avis, par les partisans du *statu quo* est celui de l'impossibilité où l'apiculteur se trouve de contrôler la fécondation.

Cet argument est-il sans réplique? Evidemment non. Si tous les apiculteurs faisaient ce que beaucoup d'entre nous recommandent, détruire les rayons à mâles dans les ruches dont nous ne désirons pas de reproducteurs et les remplacer dans ces ruches par des rayons d'ouvrières, puis donner à quelques unes de nos meilleures ruches un plus grand nombre de rayons à mâles, si cet avis, dis-je, était suivi par tous, les reproducteurs seraient grandement améliorés. Il est malheureux que même parmi les représentants du progrès on trouve des écrivains qui décrient cette méthode, sous prétexte que cela n'aboutit à rien.

Jusqu'à l'invention du cadre mobile et la découverte de la parthénogénèse, l'intérieur de la ruche était lettre close à tous. Il n'était nullement question, il ne pouvait pas être question d'améliorer les races par la sélection. Pas d'élevage artificiel de reines, peu d'essaimage artificiel. Il n'y avait absolument que la sélection naturelle, telle qu'elle a existé depuis que l'évolution terrestre a produit les animaux et les végétaux.

Comme le dit M. Auberson, les abeilles logées en petites ruches font « des essaims et encore des essaims ». Les reines les plus prolifiques sont réduites au même niveau que les reines médiocres. C'est là une position d'infériorité à laquelle une ruche à cadres de petites dimensions n'apportera aucun remède. Or la ruche à cadres de petites dimensions est commune et à la mode dans beaucoup de localités.

On a souvent fait la remarque que la grande ruche Dadant ou Dadant-Blatt est beaucoup plus répandue en Europe qu'en Amérique où elle a pris naissance. C'est que la petite ruche Langstroth à huit ca-

dres a été prônée par les marchands des Etats-Unis et qu'avec cette petite ruche on obtient des résultats, même quand la récolte est faible, car les abeilles sont toujours à court de place pour l'élevage du couvain et le peu de miel récolté est immédiatement placé dans les hausses. Mais aussi combien de pertes en hiver et combien d'essaims en été ! La petite ruche à cadres, à bas prix et qui se vend facilement à l'apiculteur commençant ou au fermier qui vise à l'économie, n'est guère meilleure pour l'amélioration de nos abeilles que la petite ruche à rayons fixes.

En effet, un des plus grands avantages de la ruche à cadres de grandes dimensions se trouve dans la possibilité pour l'éleveur de découvrir les reines les plus prolifiques et de se servir de ces reines comme reproducteurs. Non seulement les ruches de grandes dimensions essaient moins que les autres, mais leur production de miel est grandement augmentée, car une ruche forte donne beaucoup plus de miel à proportion du nombre d'abeilles, qu'une ruche faible.

Quant à la possibilité d'amélioration, par sélection, en élevant des reines et des mâles de choix, cela ne fait pas de doute. Ceux qui nous disent que l'abeille n'a pas changé visiblement depuis deux mille ans et qu'elle ne peut changer, nous donnent prise de diverses façons. D'abord comment pouvons-nous savoir si elle n'a pas changé ? Le cheval lui aussi existait dans ce temps-là et cependant nous l'avons changé et nous le changeons tous les jours. Pour s'en apercevoir, il suffit de mettre côte à côte le gros percheron, le poney des Shetlands et le cheval arabe. Nous produisons des trotteurs ou des chevaux de trait à volonté. L'abeille diffère d'une ruche à l'autre, d'un pays à l'autre. Dans le même rucher, comme tout le monde le sait, il y a des reines plus prolifiques que d'autres, des abeilles plus actives que d'autres, des colonies plus portées à l'essaimage que d'autres. S'il existe de telles différences, pourquoi nier la possibilité d'amélioration en choisissant les reproducteurs qui nous conviennent le mieux ? Si nous n'avions pas d'exemples de changements très positifs apportés à nos animaux domestiques par la sélection, nous pourrions douter. Mais nous trouvons moyen, par sélection, d'élever des volailles prolifiques, pondant abondamment ; des volailles de forte taille pour la consommation ; des coqs de combat, avec des crocs ressemblant à des griffes de lion ; etc. Il n'y a pas de raison pour ne pas réussir à produire des abeilles très actives et essaimant peu. Que dis-je ? Nous en avons déjà ! Et voilà moins de cinquante ans que nous faisons de la sélection apicole, tandis que les animaux de la ferme et de la basse-cour sont sous notre dépendance depuis un temps immémorial.

Un grand pas serait fait si nous pouvions convaincre tout le monde que la sélection des faux-bourçons est utile. Même ceux qui assurent

que les mâles ne coûtent rien et sont avantageux à la ruche, sous prétexte qu'il tiennent le couvain chaud, doivent reconnaître que la diminution du nombre des mâles dans les ruches dont on ne désire pas de reproducteurs serait un progrès.

Donc il nous faut non seulement des ruches à cadres, mais des ruches à cadres de dimensions suffisantes pour distinguer la reine prolifique de la reine médiocre. Il faut aussi, quand nous trouvons des abeilles plus actives que d'autres, produisant plus que leurs voisines, et donnant moins d'essaims, il faut avoir ces abeilles dans des ruches à cadres afin de produire facilement un grand nombre de reines, de ces abeilles de choix.

Parmi les propriétaires d'abeilles — je ne dirai pas les apiculteurs — on trouve beaucoup de gens qui s'imaginent que les meilleures ruches sont celles qui donnent beaucoup d'essaims. Je ne sais s'il en est de même en Suisse, mais ici nous voyons des gens s'enthousiasmer de ce qu'une ruche a donné trois essaims. Ils vous racontent cela comme un prodige et vous considèrent avec pitié parce que vous n'avez eu que trois essaims de soixante-quinze ruches. Puis quand vient l'automne, ils vous regardent avec défiance, parce que vous avez récolté cinq mille livres de miel tandis que leurs ruches épuisées ont à peine de quoi hiverner. Ils ne comprennent pas. Ce sont ces gens-là qui ont donné naissance au proverbe :

Veux-tu voir ton bien aller et venir ?

Mets-le en ruches et en brebis.

C.-P. Dadant.

CAPACITÉ DE LA RUCHE DADANT-BLATT

Cette vieille question, tant de fois controversée, de la capacité des ruches, n'est pas près de mourir ; je viens d'en avoir une nouvelle preuve en lisant un article, modestement signé : « Disco » (verbe latin qui signifie : j'apprends) paru dans le petit journal avicole *Mon élevage*, numéro de novembre 1912. L'auteur ne doit pas être le premier venu, à en juger par d'autres articles fort bien écrits.

Voici celui que je voudrais mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*, car il émet des idées qui pourraient susciter ici même une intéressante discussion.

« MM. Dadant et Layens avaient eu d'excellentes raisons pour adopter de grandes habitations pour leurs abeilles ; ces raisons convainquirent si bien M. Bertrand qu'il fit construire des ruches encore plus grandes que celles des deux maîtres. C'est pourquoi la Suisse romande et une partie de la France ont employé pendant plusieurs années les plus grandes ruches du monde entier. On en est un peu revenu aujour-

d'hui, et on a bien fait, car une ruche peut aussi bien être trop grande que trop petite. Une Dadant de 12 à 13 cadres, comme on en voit, est certainement trop grande et je dirai même qu'une Dadant de 11 cadres est aussi trop grande dans la plupart des cas. M. Charles Dadant et son fils Camille, actuellement rédacteur de l'*American Bee Journal*, n'ont jamais employé qu'une ruche à 10 cadres (plus une partition), comme on peut le voir dans leur célèbre ouvrage *L'abeille et la ruche*, et cependant leur système n'a pas prévalu aux Etats-Unis où la ruche la plus employée est la Langstroth à 8 ou 10 cadres de 42 cm. sur 22 cm. environ. On trouve là-bas la ruche Dadant beaucoup trop grande. Voyons ce qui en est chez nous.

» Le principal avantage d'une grande ruche est la suppression ou tout au moins la restriction de l'essaimage naturel. Une habitation suffisante permet en outre d'avoir, avec une reine féconde, une forte population au moment de la récolte. Or une bonne reine peut pondre jusqu'à 3500 œufs par jour au moment de la grande miellée ; mais cette ponte dure peu de temps et elle diminue chaque fois que la sécrétion du nectar subit un temps d'arrêt, dans notre pays, par exemple, lorsqu'il pleut ou que la bise souffle plusieurs jours de suite. Il est donc rare que la reine puisse occuper $3500 \times 21 = 73,500$ cellules avec du couvain, car il faudrait pour cela que la récolte ait été abondante sans interruption pendant trois semaines consécutives. Or, d'après M. Dadant, *neuf* (9) de ses cadres seraient suffisants pour contenir cette ponte à côté de la provision de miel et du pollen nécessaire à ce moment de l'année.

» Mais il y a plus. On sait que l'abeille ne devient butineuse que le dix-septième jour après son éclosion, soit le trente-huitième jour après la ponte de l'œuf dont elle est issue. Il s'en suit que pour qu'une abeille puisse prendre une part active à la récolte, il faut qu'elle ait été pondue plus de cinq semaines avant la fin de la miellée. Les œufs pondus plus tard arriveront à maintenir la colonie forte, c'est vrai, mais ils n'augmenteront pas le surplus. Au contraire ils le diminueront, d'abord en consommant une partie de la récolte, ensuite, en occupant, pour leur élevage, des ouvrières qui pourraient travailler plus utilement ailleurs. Comme toutes les abeilles nées au milieu de l'été seront mortes avant l'hiver, on peut dire que l'excès des naissances après un certain moment est une perte sèche pour l'apiculteur.

» Il arrive d'ailleurs très souvent que la reine ne parvient pas à remplir entièrement le corps de ruche ; les ouvrières remplissent alors de miel les rayons non occupés par du couvain et la plupart des ouvrages d'apiculture conseillent(! !) d'extraire ce miel, sauf la quantité nécessaire pour l'hivernage. Or, je pose en principe qu'on ne doit jamais extraire du miel du corps de ruche. Cette partie de l'habitation

est réservée à l'élevage du couvain et aux provisions nécessaires à la colonie. Le miel de surplus doit être dans la hausse. S'il s'en trouve en bas c'est une preuve de plus que la ruche est trop spacieuse car, je le répète, l'apiculteur ne doit récolter que dans la hausse.

» Je dirai, pour me résumer, que des ruches Dadant modifiées de 10 cadres donneront probablement le maximum de rendement dans la plupart des cas. Elles auront en outre l'avantage d'être plus légères et par conséquent plus maniables; elles coûteront aussi un peu moins.»

Examinons tout d'abord cette conclusion. Vous voyez que nous n'avons pas là un révolutionnaire; il se borne à proposer une diminution du nombre des cadres, en définitive. J'ai été séduit tout d'abord, puis, à y réfléchir, j'estime même que cette modeste proposition est de trop. Comment est-elle justifiée?

La ruche, ainsi réduite, serait plus légère, nous dit-on. De combien? De si peu que je ne vois pas là un avantage à considérer, tandis que je vois immédiatement deux graves inconvénients au moins dont je parlerai plus loin. En second lieu, la ruche coûterait moins. Combien de moins? Les quelques centimètres cubes de bois en moins n'influeraient que très peu sur le coût, car dans la confection d'une ruche, ce n'est pas le bois qui coûte le plus, mais bien le travail et les accessoires. Je ne crois pas que le prix en serait abaissé de plus de 50 centimes, avantage bien minime en regard des désavantages que voici :

Par les efforts persévérants de notre vénéré M. Bertrand, on est arrivé à avoir, en immense majorité, un type de ruche et de cadre. Faut-il, pour de si minces avantages, réduire à néant l'œuvre de ce maître? Il ne s'agit pas d'être conservateur à outrance au contraire, mais avant de changer quelque chose à ce qu'une expérience de longues années a enseigné, il faut y réfléchir à deux fois. En cherchant à unifier autant que possible non seulement le cadre, mais la ruche elle-même, on ne cède pas à un vain besoin d'uniformité et de nivellement, mais on poursuit un but essentiellement pratique, dont voici un exemple : Un apiculteur, pour une cause ou pour une autre, est obligé de se défaire de ses ruches; il n'en tirera que fort peu de chose si ces ruches sont de modèles divers, car l'acheteur ne pourra pas utiliser ces bâtisses bigarrées, ni les accessoires; il n'y aura rien d'interchangeable et tout ce matériel ira enrichir son musée d'antiquailles ou alimenter coûteusement le feu. Avec des ruches de même modèle, combien l'achat et la vente seraient facilités, cela, chacun le comprendra sans autre développement.

Voici un autre inconvénient au changement du type de ruche et par conséquent à la réduction de la capacité de la ruche : La Dadant modifiée, nous dit-on, est trop grande ! Mais à quoi donc doivent servir les partitions qui sont (ou doivent être) mobiles. Je peux réduire,

avec ce moyen qui fut une jolie trouvaille, la capacité de ma ruche si la saison et la récolte le demandent et par conséquent répondre aux désirs et observation de « Disco » ; mais je puis aussi et surtout agrandir, ce que je ne pourrais plus faire si je me mets à construire des ruches de modèle réduit. En 1912, avec le magnifique développement des colonies au printemps, nos corps de ruches Dadant modifiées n'ont pas été trop grands, au contraire, et il en est résulté dans nombre de ruchers un essaimage non désiré. Sur mes 31 colonies, j'ai eu 18 essaims ! J'aurais dû mettre des hausses, mais au moment où il aurait fallu les mettre, la température s'était trop abaissée ; avec un corps de ruche plus grand encore, l'essaimage n'aurait pas été si intense.

« Disco » dit d'autre part que la place du miel de surplus est dans la hausse ! « S'il s'en trouve en bas, c'est une preuve de plus que la ruche est trop spacieuse ! » Pour moi, je l'avoue, j'aime bien le miel de surplus dans la hausse, mais j'aime bien que ce soit un surplus, c'est-à-dire qu'il y en ait aussi dans le corps de ruche ; j'aime à voir ces grands cadres abondamment garnis, car à nourrir exclusivement au sucre pour l'hiver, je crains bien qu'on arrive à débilitier nos races d'abeilles et encore on se ménage à l'époque du nourrissage une besogne désagréable et difficile.

Il y aurait encore bien des choses à dire au sujet de cet article ; je m'arrête, c'est assez pour cette fois. Si je l'ai signalé, c'est parce que ce petit journal est peut-être assez répandu. Le *Bulletin* a le devoir, me semble-t-il, de combattre des erreurs et d'empêcher qu'elles ne se répandent.

Je n'ai pas besoin de conclure à mon tour ; je demande seulement qu'avant de proposer des modifications, on songe aux conséquences et qu'on ne propose rien qu'après des expériences longues, répétées et mûries.

Schumacher.

UTILISATION DES CELLULES ROYALES DISPONIBLES

Ici, comme presque partout, l'année apicole 1912 n'a, en général, pas répondu à nos espérances. Malgré la magnifique floraison des arbres fruitiers, l'abondance des fleurs champêtres, et surtout quoique la plupart de nos ruches fussent prêtes en temps opportun, la récolte a été maigre. Aussi la moyenne de 14 kilos de miel clair, de mes dix ruches Burki-Jecker, est-elle relativement satisfaisante, étant donné que trois de ces ruches m'ont gratifié, en mai, de six beaux essaims, tous prélevés. C'est précisément aux cellules royales, alors disponibles, que je consacre ces lignes.

Chaque année, en effet, une forte proportion des jeunes reines, élevées à l'époque de l'essaimage, sont détruites sans profit pour nous. Or, nul n'ignore que durant cette période, aucun facteur ne manque pour produire au rucher, des individus de tout premier choix : l'étonnante fécondité de la mère ; la vigueur juvénile des mâles ; l'exubérance de vie et l'instinct de la reproduction arrivés à leur plus haut degré dans toute la ruche ; la possibilité d'un approvisionnement exceptionnel des meilleurs éléments nourriciers nécessaires, tous ces facteurs interdisent de laisser se perdre ces excellents produits, si utiles pour remplacer, à l'occasion, des reines trop âgées ou sans valeur.

M. le Dr Kramer, de Zurich, l'éminent apiculteur qui préconise la *Rassenzucht* dans la Suisse allemande, a introduit dans ce but, un mode d'élevage et de fécondation au moyen d'un système de ruchettes dont, sauf erreur, il est le constructeur initial. Avec une cellule royale, environ 250 grammes d'abeilles et 500 grammes de miel cristallisé ou au besoin d'une bonne pâte de sucre, il y a moyen de former le noyau d'une nouvelle colonie.

Pour réussir, l'essentiel est de posséder :

- a) Des cellules royales prêtes à éclore ;
- b) Des abeilles nourrices (des jeunes) c'est-à-dire de celles dont la besogne est d'élaborer la bouillie laiteuse nécessaire aux larves ;
- c) Des ruchettes de fécondation bien construites et abondamment pourvues de miel ;
- d) De la sollicitude et de la précision.

M. Wilhelm Lehr, à Gams (Saint-Gall), m'a fourni ce printemps les ruchettes *Zuchtkästchen*) en question, au prix de 3 francs. En ayant fait l'expérience avec succès, j'essaye d'indiquer ci-après, la manière d'opérer.

1. Préparation des ruchettes.

Remplir de miel cristallisé ou de pâte de sucre, le récipient que possède chaque ruchette pour le nourrissement.

Sous le couvercle intérieur, dans le sens de la longueur, coller à égales distances trois bandes de cire gaufrée, larges de deux à trois centimètres. Ces dernières peuvent être remplacées par des morceaux de rayons de quatre à cinq centimètres de large.

2. Formation d'un essaim artificiel.

Dans la matinée, alors que les butineuses sont aux champs, disposer une ruche en paille ou une caisse de même grandeur sur une large planche ou sur un van, la caler convenablement, pour permettre aux abeilles d'y entrer facilement ; placer le tout à l'ombre de préférence dans un endroit clos. Ensuite secouer les abeilles d'un certain nombre

de cadres *pourvus de couvain* ; ces cadres seront, autant que possible, pris dans une ou plusieurs ruches, disposées à l'essaimage.

(La grosseur de l'essaim à former sera réglée d'après le nombre de ruchettes à peupler.) Les abeilles des premiers cadres, seront brossées directement dans la ruche ou caisse, vu que cela engage les autres à suivre.

Dans une colonie *de premier ordre*, prélever un cadre où il se trouve suffisamment de mâles, le brosser dans la ruche où se trouve l'essaim artificiel, *lequel est naturellement sans reine*.

Dès qu'une certaine tranquillité s'est établie, porter l'essaim ainsi formé dans un endroit sombre et frais, une cave, par exemple, puis l'asperger copieusement avec du bon sirop. Au coucher du soleil, les recluses seront groupées et *auront connaissance de leur état d'orphelines*, ce qui est indispensable pour qu'elles acceptent avec toute la sollicitude nécessaire, les cellules royales qui leur seront confiées.

3. *Peuplement des ruchettes. Distribution des cellules royales.*

Aligner, sur un ou plusieurs rangs, les ruchettes à peupler. Placer le côté du fond en haut, enlever le fond et le placer sous la ruchette à laquelle il appartient, ceci pour éviter toute confusion. A l'aide d'une poche, qu'on remplit en la plaçant sous le groupement d'abeilles, peupler chaque ruchette jusqu'au tiers de sa contenance. Dès que l'une d'elles est pourvue, remettre son fond en ne laissant ouvert que l'orifice recouvert d'une toile métallique qui s'y trouve. Cette opération terminée, placer les ruchettes assez loin les unes des autres (1 mètre), puis ouvrir leurs trous de vol respectifs. Un peu plus tard, quand une certaine tranquillité s'est établie, distribuer à chaque ruchette une cellule royale ou une jeune reine, si on en a de tout nouvellement écloses. Pour cela chaque cellule royale sera délicatement assujettie, au moyen d'un peu de cire, à l'extrémité d'un bouchon lequel remplacera celui qui est placé au couvercle intérieur de chaque ruchette.

Afin d'éviter le refroidissement des cellules royales, les prélever le plus tard possible et les conserver dans un endroit dont la température ne diffère guère de celle du corps de ruche, c'est-à-dire 30 à 37 degrés centigrades.

4. *Soins à donner aux ruchettes.*

Les diverses opérations qui précèdent terminées, entourer chaque caissette de vieilles couvertures, serrées de façon à garder le plus possible la chaleur intérieure en ne laissant de libre que le trou de vol ouvert. Pour éviter le retour des butineuses au rucher, transporter les ruchettes le même soir ou le matin, avant la première sortie, dans un endroit abrité, avec de l'eau à proximité, situé à au moins un demi-kilomètre du rucher; le plus loin sera le mieux. Là, chaque petite colonie sera placée à part, sur une planchette clouée horizontalement

sur un pieu fiché en terre. Une planche assez large, placée sur chacune d'elles, servira de toit et devra la préserver de la pluie. Sur-tout, si la miellée fait défaut, veiller à la suffisance des vivres. Au bout de 15 jours à 3 semaines, si l'opération a réussi, chaque colonie possédera du beau couvain.

5. Remplacement des reines avec la « Zuchtkästchen ».

Pour remplacer une reine défectueuse, supprimer cette dernière et nourrir la ruche à traiter. Dans la toile qui couvre les cadres de la chambre à couvain, réserver un rectangle découvert de même grandeur que le vide intérieur d'une ruchette. Préparer une toile métallique, un peu plus grande dans toutes ses dimensions, au centre de laquelle on aura découpé un rectangle de 3×2 centimètres. Ensuite, bien ajuster la toile métallique sur la partie découverte des cadres. Le trou pratiqué à son centre sera clos par un rectangle de fer blanc de 6×4 centimètres pourvu d'un mince fil de fer assez long. La ruchette dépourvue de son fond, puis approvisionnée de bon sirop sera placée sur la toile métallique ; le fil de commande du trou de communication sera disposé de façon à pouvoir, en le tirant, établir sans bruit la communication entre la colonie orpheline et la ruchette.

Toutefois, l'ouverture du trou de communication n'aura lieu que le lendemain, tard.

Ce n'est que quand tout le couvain de la ruchette sera éclos qu'on la retirera après avoir secoué toutes les abeilles qui s'y trouvent.

N.-B. — Aux collègues qui voudront bien se donner la peine d'essayer je dois faire remarquer que la formation d'un essaim artificiel est inutile si l'on possède un essaim naturel au moment voulu. Cas échéant, il suffit d'en supprimer la reine et de veiller à ce que les mâles ne fassent pas défaut.

Toutes les explications qui précèdent, longues à donner, sont des plus simples en réalité. D'ailleurs, tous les travaux préparatoires des sous-titres 1, 4 et 5 peuvent facilement être exécutés pendant les loisirs de l'hiver. C'est le meilleur moyen d'avoir tout sous la main au bon moment et partant de réussir.

L. Linder-Chabanel.

Senarclens, 26 novembre 1912.

CONTROLE DU MIEL

Du 19 janvier 1913.

Chargé par notre président, en vue d'alimenter notre réunion d'aujourd'hui, de présenter un travail sur le contrôle du miel, je me suis vu devancé par l'article de M. Mercier paru dans le n° 1 du *Bulletin*

de 1913. Cependant si vous le permettez nous allons reprendre quelques points de cet article, non pour le critiquer, je m'empresse de le dire, mais simplement pour les examiner et pour chercher à faire ressortir les avantages que nous offre ce contrôle du miel fait de façon officielle.

Tout d'abord nous sommes d'accord avec M. Mercier que l'année 1912 a été désastreuse pour le commencement de nos opérations ; car vous remarquerez que sur 24 sections qui composent la fédération, 12 seulement ont demandé le contrôle du miel. Cela nous paraît une faute, et il eût été préférable que toutes les sections ayant admis le contrôle lors de l'assemblée de la fédération à Lausanne, aient tenu leurs engagements malgré la récolte minime de 1912.

Que vont dire nos collègues Suisses allemands ? Nous devons nous souvenir qu'ils ont l'œil sur nous, surveillant tous nos faits et gestes ; leurs remarques sont souvent accompagnées d'un sourire railleur et sceptique.

Non seulement ils jaloussent notre production de miel, mais ils poussent quelquefois l'outrecuidance jusqu'à taxer de *Minderwertig* des produits qu'ils s'empressent de nous acheter.

A leurs yeux nous sommes encore des encroûtés en retard de quelques décades, qui nous obstinons à cultiver et à propager une race métis, alors que grâce à un long travail de sélection ils sont arrivés à posséder une race absolument pure dont ils se rendent très fiers.

Il est de fait qu'au point de vue organisation nous sommes en retard et, voyant le résultat de notre contrôle, ils ne manqueront pas de dire : « En Suisse romande, jamais d'accord. »

En cela ils auront raison, car à moins d'une loi qui nous régie nous avons souvent beaucoup de peine à nous entendre dans n'importe quel domaine de notre vie sociale.

Qu'est-ce que le contrôle du miel ? Contrôle veut dire surveillance, vérification, par conséquent le contrôle n'est pas autre chose qu'une vérification de la marchandise, quant à son apparence, son odeur et sa saveur, et de ce fait une mesure de sécurité aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur.

Par le contrôle, le vendeur pourra toujours établir la qualité de son miel au moyen de l'échantillon qui reste déposé chez le président. L'estampille indique à l'acheteur que l'apiculteur qui lui offre du miel a soumis sa récolte à la surveillance d'une commission de contrôle. De ce fait facilités de transactions.

Hâtons-nous cependant de dire ici que le contrôle tel que nous le pratiquerons et comme il est établi dans la Suisse allemande ne saurait mettre à couvert le producteur ou le vendeur aux termes des articles 87 et suivants de la loi sur la police des denrées alimentaires.

En effet, messieurs, la loi précitée soumet le miel à une surveillance

toute spéciale, et loin de nous en plaindre nous devons être heureux de cette législation fédérale, car il arrivait trop souvent que des marchands ou des apiculteurs trop peu scrupuleux mettaient sur le marché ou dans le commerce des miels qui n'en avaient que le nom. Il en résultait le plus souvent que le consommateur se voyant frustré renonçait à acheter du miel, ou alors s'il se décidait à en acheter à nouveau, il exigeait du vendeur une garantie. Avec l'estampille de contrôle, le client est sûr qu'on ne lui vend pas de la mélasse, de la glucose ou d'autres produits de ce genre.

Vous avez pu voir, il n'y a pas longtemps, que grâce aux dispositions de la loi précitée, on a refoulé de Bâle en Allemagne une énorme quantité de miel pour le seul fait que ce miel contenait 23 % d'eau alors que la loi sur la police des denrées alimentaires fixe à 20 % le maximum d'eau que peut contenir du miel naturel ou artificiel. Le miel refoulé était peut-être du miel pur, extrait trop tôt, avant que les abeilles aient pu en éliminer l'excédent d'eau.

Il est regrettable qu'on n'ait pas à ce sujet publié l'analyse complète

Un miel naturel a à peu près la teneur suivante :

Eau 13-15 % ; cendres 0,20-0,25 % ; sucre 70 % ; sucre après inversion 75 % ; saccharose 4-5 % ; acidité 0,90-0,95 %.

La Suisse allemande consomme beaucoup plus de miel qu'elle n'en produit. En année moyenne, c'est l'inverse pour la Suisse romande, de là exportation pour nous ; et comme l'a fort bien dit M. Mercier, il n'y a pas à se formaliser si nos clients nous réclament l'estampille de contrôle. Nous en ferions bien autant. Le fait que le miel offert a été préalablement soumis à une commission d'apiculteurs qui tiennent à la réputation de leurs produits, inspirera certainement de la confiance à l'acheteur en gros ou en détail.

Il ne faut pas confondre contrôle avec analyse, car il va bien sans dire qu'aucun des apiculteurs prenant part aux travaux d'une de ces commissions, à moins qu'il ne fût chimiste et outillé pour cela, n'aurait la prétention de garantir l'authenticité des miels qu'il est chargé d'examiner.

Non, je le répète, le contrôle a pour but d'éviter qu'il ne soit livré dans le commerce des miels tarés, malpropres, mal conditionnés ou qui seraient de nature à discréditer la production indigène, et la commission de contrôle, elle, a pour mission, de s'assurer par les échantillons qui lui sont soumis, que tous les miels mis en vente par nos apiculteurs, remplissent les conditions essentielles d'une vente sans reproche.

Le contrôle des miels se fait par deux organes distincts :

1. Le contrôleur.
2. Le jury ou commission de contrôle ; cette seconde dénomination

nous paraît mieux appropriée au travail qu'on demande de cet organe.

Le contrôleur prélève les échantillons de miel ; pour cela, il se rend au domicile de tous les sociétaires, prend note de la quantité de miel destinée à la vente, voit le matériel, l'outillage et les récipients contenant le miel, afin de se rendre compte de l'état de propreté du tout. Il doit prélever lui-même les échantillons en puisant dans autant de bidons qu'il jugera nécessaire. C'est donc à lui qu'incombe le devoir de faire des observations s'il y a lieu, ou de conseiller le débutant sur tel ou tel point qui lui paraîtrait défectueux. Son travail ne sera pas toujours des plus agréables.

Lorsqu'il y aura une belle récolte, oui, car il n'y a rien de tel pour rendre l'apiculteur loquace de bonne humeur, mais gare l'année de disette ; c'est alors qu'on trouvera qu'il va fouiner partout, que les bocaliers échantillons sont trop grands, etc., etc.

Il est donc de notre devoir de lui faciliter sa tâche en nous prêtant de bonne grâce à toutes les exigences de sa mission.

La commission de contrôle examine les miels lorsque les échantillons sont réunis et numérotés.

L'impartialité la plus complète préside aux opérations, puisqu'elle ne connaît pas les titulaires de ces échantillons.

Elle doit les examiner au point de vue du goût et de l'arome, de la densité, de la propreté et limpidité et de la couleur. L'année dernière nous avons pu nous rendre compte par les 14 échantillons soumis au contrôle que la couleur varie à l'infini ; la différence est surtout marquante lorsque le miel est cristallisé. Vous avez du reste pu le remarquer vous-même chaque fois qu'il vous a été loisible d'examiner une exposition de miels. On peut dire autant d'apiers, autant de couleurs différentes.

Les causes en sont nombreuses ; citons par exemple le mélange des miels au moment où il est butiné par les abeilles, celles-ci, sans se soucier des goûts de leur seigneur et maître, vont récolter au plus près, sur les fleurs qui leur plaisent, toujours actives, toujours pressées de rentrer dans les greniers de leurs demeures les richesses qu'il a plu à la nature de répandre sur la terre.

Voyez-vous l'apiculteur commander à ses abeilles de butiner la dent-de-lion, le cerisier plutôt que d'autres fleurs. Non. L'homme, par sa persévérance est parvenu à dompter la plupart des animaux de la terre depuis le tigre féroce à l'innocente souris ; mais de l'abeille il n'a jamais pu modifier le caractère ; telle elle a été, elle est et sera encore longtemps. On l'a domestiquée et logée bien souvent en tenant plutôt compte des avantages de son propriétaire que des siens propres ; habitant parfois une maison à chauffage central, d'autrefois

avec une glacière en sous-sol, elles se prêtent à toutes ces fantaisies sans grandes manifestations pourvu qu'on n'attende pas à leur organisation intérieure et à leurs mœurs.

Le moment du prélèvement de la récolte influe beaucoup sur la couleur. L'homogénéité de couleur est bien plus grande dans les installations importantes par le fait que le miel est passé au maturateur, mélangeant ainsi une quantité de 300 à 400 kilos.

S'il y a de grandes différences quant à la couleur, il n'en est heureusement pas de même pour le goût, peut-être ce sens est-il chez nous moins développé que celui de la vue, mais on peut dire que le goût est sensiblement le même pour tous les miels provenant de ruchers situés dans une contrée ayant la même végétation et partant la même flore, moyennant que le miel ait été extrait soigneusement et proprement.

Il va sans dire que nous parlons au point de vue général, car il suffirait de la présence près d'un rucher de quelques arbres à fleurs aromatiques tels que châtaigniers ou peupliers eucalyptus pour changer le goût du miel. Mais en général, quoique différents par la couleur les miels des ruchers placés au pied du Jura ont sensiblement le même arôme.

Ce qui a souvent gêné la vente du miel c'est la façon dont il est présenté ; en effet, l'apiculteur qui écoule sa récolte en détail est quelquefois surpris que tel ou tel client, qu'il croyait cependant avoir servi d'une façon tout à fait consciencieuse, ne lui redemande pas de miel, cela provient le plus souvent du fait que son miel n'était peut-être pas aussi propre qu'il aurait fallu.

Trop souvent encore on ne se donne pas assez de peine pour récolter et loger le miel d'une façon irréprochable. Il arrive parfois que le miel cristallisé dans les bidons avant d'avoir pu s'éclaircir, c'est-à-dire avant que les impuretés soient remontées à la surface. C'est le cas précisément pour le miel de dent-de-lion ou d'esparcette si on l'extrait un tant soit peu tardivement.

Alors que se passe-t-il ? Le client qui aura liquéfié son miel verra surnager des quantités de débris de tous genres qui n'ont pas été retenus par le tamis. Pour terminer nous ne saurions que recommander la propreté la plus minutieuse dans toute manutention de miel.

Ce produit est suffisamment rémunérateur pour que l'apiculteur, tant modeste soit-il, puisse se procurer les objets élémentaires nécessaires à la bonne conservation de sa récolte.

Le contrôle a ses partisans et ses adversaires, en l'introduisant nous avons le sentiment d'avoir fait un grand pas dans le progrès et qu'il donnera une impulsion nouvelle à l'apiculture dans la Suisse romande.

A. Mayor.



Rucher de M. Charp-Rollier, à Nods.



Rucher de M. Pierre Odier, à Céigny.

CÉRIFICATEUR SOLAIRE ET PRESSE A CIRE

Le cérificateur solaire a toujours été regardé comme indispensable à toute exploitation apicole, grande ou petite. Il est très pratique, pas cher lorsqu'on le construit soi-même, ne demande pour fonctionner aucun soin particulier, mais simplement un beau soleil, c'est sans nul doute le cérificateur par excellence, et jamais ses qualités n'ont été contestées. Aussi quel ne fut pas mon étonnement lorsqu'un collègue possesseur d'une presse à cire, vint me dire qu'il trouvait encore du 30 % de cire dans les déchets du cérificateur solaire ; j'avoue que cette révélation me laissa quelque peu sceptique, comment croire que ce bon petit instrument put être la cause de tant de perte ; car dans un rucher un peu important il y a chaque année quelques kilos de vieux rayons à faire fondre, surtout si l'on gaufre soi-même sa cire, on hésite alors beaucoup moins à se défaire des rayons à cellules de mâles, des défectueux, dans lesquels la mère ne peut plus pondre d'une manière suivie.

Certes, je n'ai jamais douté que les déchets du cérificateur solaire contiennent encore de la cire, ce n'était que sur la quantité énorme que j'étais resté incrédule ; mais après deux expériences faites avec une presse toute rudimentaire, je me vois forcé de convenir que réellement les pertes en cire avec le cérificateur solaire comme du reste avec la chaudière sans presse sont énormes.

En 1910 et 1911, j'avais mis tous les déchets du cérificateur en réserve, soit 16 kilos, lesquels mis sous presse donnèrent 4 kilos de belle cire, de teinte tout aussi claire que celle obtenue par la chaleur solaire. Cela provient sans doute de ce que la cire liquide s'épure en traversant le marc. Le même effet se produit lorsque l'on presse le raisin ; le vin qui s'écoule après la pressée est toujours plus clair que celui qui s'écoule par simple foulage.

Cette année, de nouveau, par le même procédé j'ai encore trouvé 2,6 kilos de cire dans mes déchets, puis 0,950 kilo dans 3,4 kilos de déchets provenant de vieux rayons fondus à la chaudière à cire, mais sans presse, et qu'un collègue apiculteur avait déjà jetés au fumier où je suis allé les ramasser. Donc en trois ans seulement, sans cette presse, toute rudimentaire je le répète, voilà pour 30 francs de cire qui auraient été jetés aux ordures. La perte est donc énorme, si l'on songe que toute cette cire ne provient que d'un rucher de 20 colonies.

Deux mots sur la construction de cette presse, qui se compose de trois parties seulement : 1. Un cadre rond en tôle percée de trous, de 30 centimètres de diamètre et 15 de hauteur pouvant contenir environ 5 kilos de déchets renfermés dans un double sac de toile (un simple ne

suffit pas, la pression le fait crever) ; 2. Un fort plateau en bois d'un diamètre plus grand que le cadre, sur lequel ce dernier se place ; 3. Un autre plateau rond se mettant dans le cadre, sur le sac de déchets. Le tout est alors chauffé dans une grande lessiveuse commune à tous les ménages, puis lorsque les déchets sont jugés suffisamment chauds, ils sont portés sous l'encadrement en pierre de taille de la porte de la cave ; un cric est alors placé par là-dessus, le pied repose sur le dernier plateau et le sommet de la tige cote contre la pierre de taille. La pression n'est pas énorme et ne doit pas dépasser 2000 kilos, toutefois elle est suffisante pour l'écoulement de la cire, et comme tout est bouillant, on a amplement le temps de faire la pres-sée avant que la cire se prenne.

Cette presse ne vaut certainement pas une bonne chaudière à presse, elle n'est pas si pratique, cependant elle a quelque chose de bon c'est qu'elle n'a pas coûté cher.

J. Comtat.

RECENSEMENT DES RUCHES D'ABEILLES

Novembre 1912.

Districts.	Nombre de ruches à		Total.
	rayons fixes	rayons mobiles	
Neuchâtel	222	691	913
Boudry	90	1444	1534
Val-de-Travers	111	893	1004
Val-de-Ruz	409	842	1251
Le Locle	67	335	402
La Chaux-de-Fonds	99	338	437
Total pour le canton	998	4543	5541
En 1911	730	3870	4600
Augmentation pour 1912	268	673	941
Diminution » »	—	—	—

Extrait conforme.

Neuchâtel, 17 décembre 1912.

Industrie et Agriculture.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Importations du miel en Hollande.

La Hollande, avec ses industries et ses importantes fabriques de pain d'épices, consomme de grandes quantités de miel et doit faire appel à l'importation étrangère, sa production ne pouvant suffire.

D'après les statistiques officielles, les importations de miel en Hollande se sont élevées :

En 1907, à 258,600 quintaux ; en 1908, à 264,500 quintaux ; en 1909, à 298,900 quintaux ; en 1910, à 268,500 quintaux ; en 1911, à 304,500 quintaux.

Un président fait faillite.

La Société d'apiculture du canton de Schaffhouse a éprouvé des pertes importantes par suite de la faillite de son président. Le comité tout entier a dû supporter la mauvaise humeur des membres de la société, mauvaise humeur assez compréhensible si l'on songe qu'un premier appel de fonds de 5 francs a été nécessaire pour remettre la caisse en état. Il n'a pas été facile non plus de trouver un nouveau président.

La société participera très probablement à l'exposition de Berne. C'est dire que nos collègues des bords du Rhin ne se laissent pas facilement décourager.

Les abeilles rapportent moins qu'autrefois.

Un recensement du bétail a eu lieu dans le grand-duché de Bade le 1er décembre 1912. Ce recensement a constaté l'existence de 113,485 colonies d'abeilles. Les apiculteurs se plaignent cependant d'un recul si ce n'est dans le nombre du moins dans le rapport de leurs colonies. Au milieu de la dernière décade, le miel produit par le grand-duché était évalué à un million de marcs ; cette valeur va toujours en diminuant. Les apiculteurs attribuent ce recul en partie aux circonstances atmosphériques défavorables des dernières années, en partie à la disparition des plantes mellifères amenée par les nouveaux procédés de culture. Le comité de la société d'apiculture préconise la plantation d'arbres mellifères, comme le tilleul et l'acacia ; mais il voudrait surtout que les agriculteurs reconnaissent toute l'importance du rôle joué par les abeilles dans la fécondation des fleurs et que, chaque fois que c'est possible, les plantes mellifères soient préférées aux autres par les cultivateurs.

Apiculteur centenaire.

La pratique de l'apiculture prolonge-t-elle la durée de la vie humaine ? Il le semblerait à voir la quantité d'amis des abeilles qui, comme Langstroth, Dzierzon et le regretté Charles Dadant ont atteint un âge très avancé. Et voici qu'on annonce l'existence à Saily-la-Bourse, en Artois, d'un apiculteur de cent deux ans. Le père Sacleux, comme on l'appelle, s'occupe encore avec sollicitude de ses abeilles. Cependant l'année dernière il a été mécontent de la récolte et cela se comprend.

Assurance des apiculteurs.

Outre l'assurance de la responsabilité civile envers des tiers, comme celle que la Romande a contractée avec la Winterthour, nos Confédérés ont conclu avec la même société une assurance libre couvrant les risques d'accidents pouvant survenir à eux-mêmes ou aux membres de leurs familles.

La récolte en 1912.

Nous extrayons les chiffres suivants du rapport pour 1912 de M. J. Frei, chef du contrôle des miels de la Société suisse des amis des abeilles :

Soixante-six sections ont fait contrôler 140,371 kilos provenant de 22,062 colonies, soit une moyenne de 6,3 kilos par colonie.

En 1911, ces chiffres étaient respectivement de 96 sections avec 721,057 kilos pour 45,910 colonies, soit 15,7 kilos par colonie.

J. M.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. Dadant, Hamilton (Illinois), 18 janvier 1913. — Nous avons un hiver tout à fait exceptionnel. Il fait juste assez froid pour empêcher la végétation de commencer. Nous qui sommes habitués ici à des températures de — 20 à — 30 degrés, cela nous semble bien agréable. Il fait d'ailleurs un très beau temps.

M. Dorsaz, Martigny-Ville, le 27 janvier 1913. — Nous passons un hiver très favorable à nos chères abeilles. Le mois de décembre s'est maintenu à une température assez égale. Les jours les plus froids n'ont pas dépassé 8 degrés centigrades avec très peu de pluie et encore moins de neige. Le 28, nous eûmes une grande sortie générale, journée calme et douce, 15 degrés. Aussi fût-ce avec une joie non dissimulée que nous prenions part au plaisir qu'éprouvaient nos abeilles. Cette sortie était attendue avec impatience, car la réclusion avait duré près de 50 jours ; malgré cela, les abeilles ne paraissaient pas être dans un besoin réel de sortir, on ne remarquait ni toits, ni planchettes salis. La mortalité avait, par contre, été assez forte dans certaine ruche. Dès lors tout rentra dans le calme jusqu'au 24 courant, journée calme (14 degrés). Sortie générale, les planchettes furent salies et la neige était teintée aux abords du rucher. Du 28 décembre au 24 janvier la mortalité fut presque nulle, quelques abeilles par ruche ; à la dernière sortie, j'ai remarqué que les abeilles allaient à l'eau. L'année dernière, j'ai fait, pour la première fois, un essai d'apiculture pastorale, les abeilles furent transportées à 1200 mètres d'altitude au milieu de

prairies couvertes de fleurs et de côteaux rouges de rhododendrons. J'ai obtenu un miel très parfumé quoique un peu foncé ; quant à l'avantage, je ne crois pas qu'il fût réel, la récolte en plaine n'ayant commencé qu'à partir du 25 juin, moment où j'ai monté les colonies dont les hausses étaient encore vides ou presque ; la moyenne par ruche fut d'environ 30 kilos. L'élevage des reines fut assez difficile, la fécondation ayant été entravée par le temps maussade que nous avons dû subir presque constamment.

A Vendre

2 ruches à cadres, état de neuf, aux meilleures conditions. — S'adresser à **J. Pét-rmann** Villa Florès à **Chailly** sur Lausanne.

A vendre

pour cause d'incompatibilité d'humeur, 10 belles colonies bien logées dans de bonnes ruches — S'adresser à **Armand Charlet** à **Penthaz**.

Bon commerce d'apiculture

existant depuis 20 ans en pleine prospérité avec d'autres spécialités est à remettre pour cause d'âge. Force électrique et le tout bien installé.

S'adresser à

H. E. Frech,

2. Jumelles, Lausanne.

C I R E

Eug. DUBOUX, instit., à **Grens s/ Nyon**, serait acheteur de 30 kg. de cire en pain, garantie pure. Faire les offres avec prix.

APICULTEURS

Faites vos commandes de cire gaufrée garantie pure d'abeilles à **Jean Barbey, aux Roches, près Dompiere** (Fribourg). Epaisse pour nid à couvain, 5 fr le kg. Mince pour hausse, 5 fr. 40 le kg. Achat et échange de cire fondue et non fondue aux meilleurs prix possibles.

Bien désigner à chaque commande la dimension des feuilles désirées.

Ruches peuplées à vendre, système désirable.